

l'eau et boire de l'eau fraîche dans une grotte.

En bien, laissons dire les badauds. En l'érigé, les bons pèlerins ne sont pas si sots qu'on serait tenté de le croire. Un voyage dans les sites pittoresques des Pyrénées est toujours agréable. Si cela ne fait pas de bien à l'âme, cela est au moins salutaire pour le corps. Le changement d'air est recommandé par les médecins.

Faire son salut en train de plaisir, quelle admirable combinaison ! S'acquiescer des rentes pour le ciel en prenant des billets à prix réduit, quelle ingénieuse méthode ! Les chemins de fer sont des lieux très-propres aux œuvres de religion. Le père Dufour en est témoin.

Notez qu'on a fait d'une pierre deux coups. On a la satisfaction, tout en faisant une bonne réclame à la religion, de travailler aussi pour la légitimité. On crie : Vive Henri VI ! entre deux cantiques. On se berce dans l'agréable idée qu'on vient de porter une botte terrible à cette maudite République. Désormais Henri VI et Notre-Dame de Lourdes apparaissent à la France bras dessus bras dessous.

Et voilà pourquoi les peuples ahuris voient passer d'immenses troupes de femmes conduits par des prêtres. Ces tumultueuses manifestations jettent parfois le trouble dans les cités, mais le plus souvent elles y répandent une hilarité bienfaisante.

Les divertissements ne manquent pas du reste dans cette pieuse station thermale. Ceux qui étaient sourds reviennent, à ce qu'il paraît, avec les oreilles du roi Midas. On rempe les filles dans l'eau glacée de la grotte. Elles en grésillent radicalement, si radicalement qu'elles ne tomberont jamais plus malades. Par bonheur, l'eau n'opère pas toujours aussi miraculeusement. On amène au service de la messe un marmot que ses béquilles empêchent visiblement de marcher. Faites attention, mon enfant, lui dit le bon père qui l'accompagne, quand je vous pinçai, ce sera signe que le miracle aura opéré ; sous jeterai alors vos béquilles. Mais le plus souvent les miracles rappellent ceux du cimetière de Saint-Médard :

Un décorateur à la royale
Du salon gaudet, espérant...
Obéissant pour l'autre pied.
D'être boîtier de l'autre pied.

TRISTAN.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

de la France Républicaine.

Paris, 11 octobre.

Le gouvernement a confirmé dans le sein de la commission de permanence les nouvelles un peu vagues que je vous ai données hier au sujet des menées bonapartistes.

On savait, depuis mercredi soir, par des personnes qui s'étaient rendues à l'Élysée, que le gouvernement avait mis la main sur une intrigue quelconque. Mais on n'avait cité aucun nom propre. La chose restait enveloppée de mystères. Les nouvelles les plus fiables ne savaient rien de précis, dans un moment cependant où tout se divulgue avec une foudroyante rapidité.

C'est hier après-midi seulement que M. Thiers a déclaré devant la commission de permanence que le prince Napoléon était en France depuis plusieurs jours et qu'un fonctionnaire de la République venait de lui être envoyé pour lui signifier l'ordre de sortir immédiatement du territoire français.

Les journaux de ce matin annoncent que le personnage en question était à Cercey, chez M. Rouher. C'est une erreur. Le prince Napoléon était en effet allé chez M. Rouher, il y a quelques jours. Puis il avait été reçu chez différents autres chefs du parti bonapartiste, ne passant jamais deux nuits au même endroit, et il se trouvait hier au château de Millemont, canton de Bandan, chez M. Maurice Richard, l'ancien ministre des Beaux-Arts, sous le cabinet Ollivier.

On assure aujourd'hui à Paris qu'un énoncé de bonapartistes s'est tenu cette nuit au château de Millemont. On cite parmi les membres de la réunion, M. Dugué de la Fauconnerie, M. Maurice Richard ; on ne cite pas M. Rouher. Il aurait été convenu dans cette réunion que le prince Napoléon ne partirait pas, aucune loi ne lui interdisant l'entrée du territoire. Mais nous doutons fort que cette résolution soit poussée jusqu'au bout. Le prince Napoléon a toujours brillé par une extrême prudence dans le réel. Il se hâtera sans doute de disparaître. On ne doit pas se laisser aller toutefois qu'il y a dans le parti bonapartiste un certain nombre d'hommes qui cherchent qu'une occasion de susciter du désordre. Et quand ces bonapartistes se voient outés par les orléanistes à Paris et dans le département de Seine-et-Oise, par les légionnaires dans la Gironde, on comprend que sur illusions peuvent se trouver singulièrement renforcées. Nul n'a oublié que le Pays,

il y a quelques jours à peine, dans une lettre adressée au préfet de police et personnellement, l'avisait d'adjudicement de se tenir sur ses gardes, parce que la patience des « honnêtes gens » touchait à son terme.

En même temps M. Piétri et M. Rouher sont toujours logés gratuitement, rue de l'Élysée, tout à côté de la présidence, dans l'hôtel appartenant à l'ancienne liste civile. Tout cela n'est-il pas bien étonnant, et le public ne sera-t-il pas bien surpris d'apprendre aujourd'hui que le gouvernement n'a pas ordonné de mesure plus énergique que de reconduire le prince Napoléon à la frontière ?

Quant aux déclarations que M. Thiers a faites à la commission, au sujet des affaires de Nantes et de Grenoble, je dois vous dire que les avis sont très-partagés.

On trouve presque autant à louer qu'à blâmer dans les actes politiques du président, et les passages vraiment justes et heureux touchent de si près aux appréciations fausses, qu'on ne peut pas se décider à formuler un jugement d'ensemble sur l'attitude de M. Thiers. Ce qu'il a dit, par exemple, au sujet de la nécessité de la République, comme le seul gouvernement qui puisse maintenir l'ordre et l'union dans le pays, a été généralement approuvé. On remarque surtout ces paroles : « Je vous défie, je défie qui ce soit de prouver qu'on puisse fonder dans ce pays un autre gouvernement que celui de la République ».

Ce que M. Thiers a dit aussi des dynasties qui ne seraient et qui ne sauraient être en ce moment que des gouvernements de partis, tandis que la République est le gouvernement de tout le monde, a mérité l'approbation générale.

Mais à côté de cela, que de vœux fausses et superficielles sur l'état actuel du pays ! Que de concessions ! Que de réticences ! Que dire, par exemple, de cette affirmation puérile à laquelle M. Thiers s'est laissé aller, que si les discours de Grenoble avaient fait un tort considérable à notre crédit et au mouvement de nos affaires commerciales ? Comment juger également cette opinion étrange que le gouvernement conservait les maires de Nantes, de Grenoble, dans la seule crainte d'en recevoir de pires des mains du suffrage universel ?

Toute cette partie des déclarations de M. Thiers a produit une fâcheuse impression. Nous avons besoin de lumière, de clarté, de précision ; nous ne languissons que par la faute des ténèbres qu'on se plaît à entretenir autour de nous. Mais ce n'est pas M. Thiers à coup sûr qui nous apportera la clarté politique.

M. Timacheff, le ministre russe, vient de quitter la France pour retourner dans son pays. Il retourne, dit-on, furieux personnellement et au dernier point vexé, de toutes les inepties qu'on a mises sur son compte. On a dit que le ministre russe considérait les discours de M. Gambetta comme un danger européen, puis on a démenti la nouvelle, puis on l'a confirmée de nouveau. M. Timacheff serait parti en déclarant que cette manie de faire intervenir toujours les jugements étrangers dans nos affaires intérieures était l'un de nos plus pitoyables travers dans le moment actuel.

Nous sommes obligés d'ajouter, quant à nous, que cette misérable tactique, vraiment indigne d'un peuple libre, est surtout cultivée par un certain nombre de feuilles naises, qui malheureusement ont libre accès chez M. Barthélemy et chez M. Thiers. La présidence également a le tort d'entretenir des relations trop suivies avec des journaux comme le Times, le Daily News, etc., dans lesquels on fait insérer des jugements plus ou moins erronés sur la situation morale et politique du pays. Il y a là tout un système de politique que nous devons réparer et combattre et qui finirait par nous humilier profondément en Europe.

Le véritable motif de la démission de M. Picard est, nous dit-on, la froideur glaciale qu'il a cessé de rencontrer à Bruxelles. Les Belges n'ont pas éprouvé la moindre sympathie pour l'attitude fuyante, les souplesses et les bons mots de notre représentant.

SÉANCE

de la commission de permanence

Jeudi 10 octobre 1872

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY

À 9 heures. Versailles, jeudi, six heures. Étaient présents : MM. de Broglie, de Kergorlay, Jourdain, d'Haussonville, Francisque Rives, le général Faidherbe, Paul Morin, Noël Parfait, Laboulaye, Moreau (de la Seine), Robert de Massy, Lucey, Parrot, de Witt, Callet, Bompard, de Raissière, Delpat, A. Lefèvre-Pontalis, Pages-Dupont, le comte d'Aboville, de la Rochefoucauld, de Moray, de Mahy et Bouteau.

Président : M. Grévy ; secrétaires : MM. Desjardins, de Rémusat et de Meaux ; vice-présidents : MM. Mariel et Viette ; questeur : M. Baze ; ministres présents : MM. de Rémusat et Victor Lefranc.

M. Grévy annonce qu'il a reçu une pétition relative aux événements de Nantes. Il propose de la renvoyer à l'Assemblée nationale, vu l'importance de la commission.

M. de Rémusat demande la lecture de ce document.

M. de Rémusat lit le lit. C'est le récit publié par l'Union Bretonne. Les pétitionnaires terminent en demandant la révocation du maire de Nantes.

M. Cornélius de Witt demande si le gou-

vernement sera représenté ; il a une question à lui adresser.

M. le président propose de nouveau de renvoyer la pétition à l'Assemblée. Il explique que la commission n'a pas d'autre pouvoir.

M. d'Aboville appuie l'opinion du président. Mais peut-être rentre-t-il dans les pouvoirs de la commission de recommander au gouvernement la révocation des actes coupables.

M. de Broglie. — Discutons avant de voter le renvoi.

M. le président. — On peut censurer la pétition. Mais il faut nécessairement la renvoyer à l'Assemblée.

M. Bouteau. — Il faut distinguer. La pétition est adressée à la commission et non à l'Assemblée. La commission est autorisée à recevoir des pétitions. Elle peut les renvoyer au gouvernement.

M. le président. — La commission n'a pas le droit de statuer. Elle ne peut décider sur une destination.

M. Baze. — La pétition étant adressée à la commission, celle-ci n'a pas le droit de la renvoyer à l'Assemblée ; nous devons discuter les faits qui nous sont soumis.

M. le président. — Ce n'est pas un renvoi proprement dit, c'est une bonne direction à donner à un document mal adressé et vaillamment.

M. Thiers est introduit, accompagné de MM. V. Lefranc et de Rémusat.

M. Thiers se met à la disposition de la commission, et demande si l'on a des questions à faire.

M. de Witt. — Je n'appartiens pas à la religion catholique, et pourtant je demande quelle mesure compte prendre le gouvernement pour protéger les catholiques contre les attaques de la populace de Nantes.

M. Thiers. — Le gouvernement repousse énergiquement les idées d'intolérance qui se sont passées à Nantes, et toute violence contre la liberté de conscience. Le gouvernement n'a pas attendu les interpellations pour faire son devoir. Il faudrait néanmoins beaucoup de sang-froid pour juger des assertions contradictoires.

La justice a grand peine à se reconnaître. Les processions de Lourdes et autres n'ont pas rencontré dans l'opinion générale du public le même respect que les processions de la ville de Nantes. Il faut donc les laisser passer, mais les processions habituelles, inviolables, elles continueront. Nous avons fait respecter ces processions, sans peine.

Quant à Lourdes, il faut reconnaître qu'on y a mis un peu d'affectation et que le caractère n'était pas exclusivement religieux.

A Nantes, le premier train n'a provoqué aucun désordre. L'autorité civile et tout le monde croit qu'il en sera de même pour les autres. Le second train a été un peu troublé, mais la encore rien de sérieux. Les incidents ont été très-agités. La vérité est difficile à démêler. On a entendu soixante-quatorze témoins.

On a appelé les journalistes qui avaient raconté la scène. Ils n'ont rien pu déclarer de positif et ils n'avaient rien vu ou tenaient les faits de témoins inconnus. Ce qui est certain c'est qu'il y a eu manque de respect, des huées, des cris. On cherche si quelqu'un a été battu, et si on peut le prouver.

On ne l'a pas encore trouvé ni prouvé. On s'est contenté de dire qu'il y avait eu du tapage, qu'il y avait eu des coups de poing, qu'il y avait eu des coups de poing, qu'il y avait eu des coups de poing.

M. d'Aboville. — Les faits n'ont pas été aussi simples qu'on le prétend et que le croit M. le président de la République. A Grenoble, on s'était déjà livré à des attaques contre des pèlerins. Le maire de Grenoble n'a pas été réprimandé. La chose n'était pas imprévue. Il y a eu omission coupable de la part de la municipalité.

Il est déplorable qu'on ne protège pas les pèlerins catholiques comme on protège les musulmans.

M. Thiers. — Il y a eu, en effet, à Grenoble, des cris indecentes, mais nous ne pouvons saisir et arrêter un homme qui crie ? Il faudrait autant d'agents que de personnes présentes. Nous ne pouvons pas faire qu'on respecte autant les pèlerins que les processions habituelles. Je le répète : nous ne pouvons saisir que les délits saisissables. Il ne faut pas demander au gouvernement l'impossible. L'honneur du gouvernement, c'est l'ordre et tout ce qu'il faudra pour le maintenir sera fait.

M. d'Aboville. — A Nantes, ce n'est pas la population nantaise qu'il faut s'adresser. — Si on avait destitué le maire de Grenoble, le maire de Nantes se serait mieux conduit.

M. de Broglie. — Il y a eu fait administratif et fait judiciaire. A-t-on pris les précautions nécessaires ? L'autorité municipale et préfectorale a-t-elle fait son devoir ? Le gouvernement est-il de cet avis ?

M. Thiers. — Le maire et le préfet ont-ils eu tort de ne pas prévoir le tumulte du dernier train ? C'est difficile à apprécier. Il est certain que la bonne volonté n'a manqué à personne. — Nous n'avons pas la preuve que l'autorité ait été intentionnellement négligente. Nous n'avons donc pas à sévir.

On s'en rapporte aux journaux : on les appelle, ils n'ont rien vu.

Nous avons demandé aux organisateurs d'être plus prudents, de ne pas faire des trains de 1,800 personnes.

Pour les pèlerins suivants, nous avons essayé de nous entendre avec les organisateurs des pèlerins. Nous n'avons pas trouvé une grande bonne volonté. Si le public n'avait pas compris l'inconvénience des manifestations, elles auraient été très-difficiles à empêcher complètement. L'évêque lui-même a finalement écrit une lettre qui prouve qu'il ne regarde pas les autorités comme coupables.

M. de Broglie lit quatre lignes d'une lettre écrite par un de nos collègues, et qui est adressée aux autorités civiles. Il spécifie ces allégations. L'orateur en trouve la preuve dans la lettre du préfet. Il a écrit à l'évêque qu'il fallait ne pas annoncer l'heure de l'arrivée des trains. Je parle de la République conservatrice... et de divers sujets.

M. Thiers, interrompant. — La République conservatrice est celle qui a vaincu la plus terrible insurrection.

M. de Broglie continue sa lecture. Il parle de

coude rouge et nu.

— Pourquoi ? mais cela saute aux yeux. On nous a tolérés tant que nos actes ont pu être mis sur le compte des réformes et à l'annexion de l'opinion publique. Aujourd'hui le tour est joué. On n'a plus besoin de nos services. Nous sommes gênants, et il sera sage de filer doux.

Les quinze sacripants éclatèrent en blasphèmes ; c'était leur manière de protester ; Salvador, l'écrogné, fit la manche trouée, modula un sifflement de mépris.

Quand je vous le disais, ricana-t-il. Le capitaine Taillefer devient plus timide qu'une vieille femme. Voilà comme on baisse, avec l'âge.

Un éclair passa dans l'œil fauve de celui qu'il railait de la sorte. Il allait riposter, lorsqu'un rumeur plus formidable que les autres ébranla les vitres du cabaret.

Vous entendez ? accentua le capitaine Taillefer. Ces rires sont significatifs, je pense. Essayez d'imposer silence à cette poignée d'ivrognes qui nous gaillaient, et vous verrez si, à leur premier appel, les troupes ne sortiront pas de leurs casernes.

— Et après ? demanda insolemment un malandrin.

— Oui, après, s'écria le déguenillé Salvador. Par les cinq cent mille diables d'enfer, je ne sais ce qui me tient de tomber sur ces drôles et de leur faire avaler quelques pous d'acier, tandis qu'ils ont la bouche ouverte !

— Mordi ! appuya un autre truant, Salvador a raison. Fendons la crâne à cette canaille !

— Oui ! oui ! approuveront tous les bandits en se levant.

Mais le premier orateur asséna sur la table un coup de poing qui mit en danse verres et bouteilles.

La paix ! commanda-t-il.

Ce ton d'autorité souleva de violents mur-

Gambetta, de ses discours. Il est la cause de la perte de la Lorraine. Aujourd'hui il se pose en successeur de M. Thiers. Il insulte l'Assemblée.

M. le général Changarnier. — Il ne nous convient pas de qualifier le collègue ou ses imités d'adversaires.

M. de Mahy proteste.

M. de Moray. — Ceux qui ont été entendus et applaudis M. Gambetta ne méritent pas le nom de Français !

M. de Massy. — Je fais remarquer que M. de Moray insulte ceux de nos collègues de la Savoie qui ont assisté au banquet. Je proteste et je prends acte.

M. de Moray. — M. Gambetta a cherché à décrire le sentiment de l'ordre... (Il persiste dans ses appréciations.)

M. Thiers. — Je n'attends de personne la justice complète. Je ne me plains pas des ing. attitudes. Je demande un peu de justice. Le gouvernement a tenu loyalement sa parole. Il y avait un projet de campagne pour la dissolution. Nous avons fait respecter l'Assemblée.

Je déplore les discours de Grenoble, parce qu'il fait du tort au seul gouvernement possible aujourd'hui. L'Assemblée est difficile, mais elle est l'Assemblée.

— J'ai lutté contre elle parfois, c'était mon devoir. — J'admire néanmoins la profonde sagesse de cette Assemblée, qui a résisté aux partis extrêmes, et il y en a partout.

Nous l'avons fait respecter. Nous avons fait exécuter avec rigueur la loi sur les réunions publiques. — A Grenoble, la réunion avait lieu chez un propriétaire. C'est là qu'a été prononcé le discours qui a été publié.

Je suppose un grand propriétaire réunissant 200, 300, 400 ou 500 amis, qu'on prononce chez lui des discours politiques. Qu'y faire ? je vous le demande, qu'y faire ?

Discours de Grenoble est très-mauvais. Il n'y a pas plusieurs couches sociales. Il n'y en a qu'une : la nation. Sans juger les intentions, que Dieu seul peut juger, l'effet est déplorable. Je ne puis pas faire qu'il n'y ait pas eu un discours prononcé.

Dans les rigueurs qu'on m'a reprochées, je serais non seulement la cause de l'ordre, mais la cause de ceux qui n'ont pu résister à la tentation. Il faut nous laisser faire le gouvernement de tout le monde, et non le gouvernement d'un parti.

Ni l'attaque pas les personnes, ce serait indigne de ma part, comme député et comme chef du gouvernement.

Mais je déclare les discours de Grenoble mauvais et dangereux. Le pays commence à sortir de l'abîme. Le pays demanderait pas la discussion ni le trouble ; il demande le repos, l'exemple de l'union. Tâchons de ne pas nous livrer à nos passions. L'emprunt a été voté, et l'on nous a rendu en Europe la considération que nous avions perdue.

Toute agitation est funeste. Nous avons reçu depuis deux mois 1,400 millions. Si tout est calme, cela continuera. Vers le milieu de l'année prochaine nous aurons payé 2 milliards, et le troisième viendra bien vite.

M. de Broglie. — La commission de prorogation n'avait demandé aucune mesure de répression. Elle désirait qu'une solidarité existât entre le gouvernement et les agitateurs. Le gouvernement a tenu parole. Ne s'agit-il pas de cela ?

M. de Broglie. — M. Thiers a dit : N'agitez pas le pays ! Je ne puis prendre cela pour moi.

M. Thiers. — Il n'y a rien de personnel dans tout ceci. Mais toutes les fois que nous soulevons des discussions stériles et amères, nous agissons le pays. Il reproche à certaines parties de la Chambre des discussions puériles. Notre industrie est dans une grande prospérité, celles qui souffrent sont rares.

Nous allons aborder une session décisive. Approuvons la loi nécessaire, sans quoi elle serait désastreuse. Ne s'agit-il pas de cela ?

M. Delplé. — Je vous remercie, monsieur le président, des paroles que vous avez prononcées sur le discours de M. Gambetta. Elles auront un grand retentissement dans le pays. — Comme les officiers, que les magistrats qui ont pris part au banquet de Grenoble soient punis ! Le gouvernement a le droit de frapper les maires, au moins de leur manifestation surimprobation par un acte matériel plus saisissable que des paroles.

M. Thiers. — Je blâme très-sévèrement tous les maires qui assistent aux manifestations. Les maires ont une double qualité : ils appartiennent à la commune et agissent en son nom ; ils sont, de plus, les agents de l'autorité centrale, et ils peuvent la compromettre.

Mais il faut voir la pratique et l'application. Les maires doivent être pris dans le sein du Conseil. Il peut arriver qu'en le destinant, on ne puisse pas les faire remplacer. Il faut de la fermeté, de la patience et du sang-froid. Il faut le temps, et dit M. Thiers en souriant, nous aimer un peu plus les uns les autres.

M. de Moray. — On parlait de la mesure prise envers les officiers de Grenoble et envers l'adjoint de Chambéry. Un journal a parlé de cette dernière affaire en termes qui sont une attaque et une provocation au mépris du gouvernement. Qu'est-ce que le gouvernement va faire ?

M. Thiers. — Si vous lisez certains journaux de province et de couleur diverse, vous verrez qu'on m'a traité comme le dernier des malheureux. Je ne sers contre la presse que quand il ne s'agit pas de ma personne.

M. Lefranc reproduit les arguments de M. Thiers et déclare qu'il ne se regarde pas comme offensé par la presse.

Je voudrais vous entretenir d'un fait qui a sa gravité.

M. Thiers. — Le prince Napoléon s'est introduit sur le territoire français sans autorisation. Le conseil des ministres a demandé à l'unanimité qu'on le prît de force. Il n'y a pas de loi. Mais deux décisions de l'Assemblée ont déclaré la dynastie impériale déchue. Cette dynastie ayant encore la prétention de régner, elle se met en opposition avec les décisions de l'Assemblée. Le prince Napoléon ne dissimule pas son intention de servir la cause dynastique. L'année dernière, il ne fut autorisé à aller en Corse qu'à la condition de ne pas troubler l'ordre par sa présence.

Aujourd'hui, il est venu sans rien demander. Nous lui avons fait signifier d'avoir à sortir de France. Nous prenons la responsabilité de cette mesure.

M. de Kergorlay. — La question du voyage en Corse a été agitée l'année dernière dans la commission. On a reconnu que la loi ne donnait pas le droit d'expulsion.

M. Thiers. — Je maintiens que l'acte de déchéance nous donne le droit de faire ce que nous avons fait. Je me borne aujourd'hui à faire part des

mures.

Personne n'a d'ordre à donner ici ! grondèrent plusieurs voix mécontentes.

— Nous sommes tous chefs et lieutenants !

— Au diable le capitaine Taillefer.

Ce dernier s'accouda, regarda ses collègues dans les blancs yeux, puis tordant à pleines mains son énorme moustache, il leur dit d'une voix hâtée :

— Ah ! ça, mes jolis agneaux, nous tenons donc absolument à être pendus ?

Un frisson courut dans l'auditoire.

Le capitaine continua :

— J'ai l'honneur de vous annoncer que deux escadrons, venant l'un de Mons, l'autre de Bruxelles, se dirigent en ce moment sur Tournai, à seule fin de cultiver notre connaissance.

Cette nouvelle parut refroidir les bandits. Ils se rassèrent.

— J'oubliais un détail, poursuivit Taillefer. Chaque cavalier s'est muni d'un paquet de cordes neuves... A bon entendement, salut !

Il ôta son chapeau et salua l'assistance consternée.

— En cette conjoncture, reprit le vieux soudard, quelle est l'avis de l'illustre et bouillant Salvador ?

— Nous sommes quinze ici, répliqua ce dernier, et chacun de nous commande à quarante routiers. Que diable !... six cents hommes ne se laissent pas pendre.

Le capitaine ne daigna pas discuter cet argument fort contestable. Il s'adressa au reste de la bande :

— Et vous, messieurs, qu'elle est votre opinion ?

— Formulez la votre d'abord, capitaine.

— La mienne, sang-dieu ! est que nous devrions déjà être loin d'ici.

— Vous chantiez cependant une autre gamme, il y a vingt-quatre heures, objecta Salvador.

faits, en déclarant que nous avons agi sous notre responsabilité, dans l'intérêt du pays.

M. d'Aboville. — La déchéance n'a pas entraîné la perte de la qualité de Français.

M. Desjardins adresse une question au ministre de l'intérieur sur les engagements volontaires d'un an.

M. le ministre de l'intérieur répond qu'il transmettra la question au ministre de la guerre.

M. Lucey. — Je signale la situation des émigrants de l'Alsace-Lorraine. On devrait profiter de cette émigration pour peupler l'Algérie.

M. Thiers. — Ce que vous désirez est fait. Un décret de ce matin demande au conseil d'Etat un crédit supplémentaire pour favoriser cette émigration.

M. Grévy. — Mais la commission ne s'est pas prononcée sur la pétition à propos de Nantes. La pétition sera renvoyée à l'Assemblée, s'il n'y a plus d'opposition.

Il n'y a plus d'opposition. La pétition est renvoyée, et la séance est levée à quatre heures.

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

On n'a pas assez parlé du premier volume d'un livre dont le tome second va paraître : il s'agit de la réimpression du *Moniteur prussien* de Versailles, par M. Gorges d'Heylli qui a eu une excellente idée et qui a trouvé dans l'éditeur Beauvais un collaborateur empressé. Le premier numéro de cet organe de nos ennemis triomphants a paru le 15 octobre 1870. C'est une lecture singulièrement instructive et qui inspire des réflexions de tout genre. La première qui se présente à l'esprit et qui s'y présente forcément, tant ces pages lui donnent de perpétuelles occasions de malice, est relative, à l'admirable parti que la publication prussienne tire des feuillets réactionnaires émigrés en province. Il s'agit de décourager la France, de paralyser la résistance, de montrer comme résultat de la lutte prolongée, la ruine, l'anarchie et la terreur. Il fallait faire croire à l'Europe que la paix à tout prix était dans les vœux de la majorité de la nation. Pour ces divers objets, le *moniteur* de M. de Bismarck n'a qu'à donner des extraits de la *Gazette de France*, du *Journal*, du *Moniteur universel*, de la *France*, etc., sans compter la *Situation* de Londres. Ces braves journaux fournissent à l'ennemi des munitions morales à bouche que veux-tu. Il n'a qu'à puiser dans ces arseaux toujours ouverts. On lui épargne la peine, de fabriquer lui-même des injures contre Gambetta, contre Garibaldi, contre les défenseurs de la patrie. On lui en apporte de toutes nouvelles et tellement perfectionnées que jamais, dans sa haine, il n'aurait trouvé mieux. Avec quelles délices et quels poullements la feuille allemande sert ces extraits à ses lecteurs pour leur démontrer que Gambetta est un misérable qui s'oppose à une paix honorable, et Garibaldi un bandit qui empêche méchamment Français et Prussiens de s'embrasser.

Une autre préoccupation perpétuelle du *Moniteur prussien*, c'est de défendre M. Bazaine. Le futur avocat du maréchal n'aura qu'à lire devant le conseil de guerre ces fameux articles, pleins d'une si vive et si tendre sollicitude pour la gloire de son client. Pendant dix numéros de suite, on plaide la cause de l'intéressé accusé : on invoque et on produit tous les témoignages. Gloire à Bazaine, haine à Garibaldi ! Ces sentiments sont bien naturels dans le cœur des Allemands tant envers l'allié qui leur livrait son armée qu'envers le héros qui les battait. Mais il est drôle de trouver, dans les extraits cités par notre journal, la preuve que les mêmes sentiments étaient dans des *coures* français.

Le *Moniteur prussien* revient aussi constamment sur les exactions commises par Napoléon et ses lieutenants en Allemagne : il donne complaisamment la liste des contributions et réquisitions imposées aux provinces, villes et villages, par le fondateur de la dynastie.

Ce premier volume fait attendre le second avec impatience ; il est sous presse, me dit-on. C'est avec ces matériaux qu'on fera la véritable histoire et qu'on assignera à chacun sa part de responsabilité.

